

Quelles réformes engager en priorité ?

Confiance et transparence
au service de la société

www.institutmessine.fr

Quelles doivent être, au terme d'un cycle d'élections de quatre mois, les priorités du nouveau gouvernement ? Quels chantiers lui faut-il d'abord engager ? Selon quelle méthode doit-il les choisir ? Et, au-delà de chaque texte, quel objectif général doit-il poursuivre pour le pays ?

À l'orée de l'été 2022, l'ouverture d'un second mandat présidentiel et l'installation d'une nouvelle Assemblée auraient pu constituer un double commencement prometteur. La situation politique inédite issue des urnes le 19 juin dernier fut de nature à doucher les enthousiasmes : sans majorité parlementaire, le Président ne peut pas, comme c'est l'usage sous la V^e République, engager un programme de travail à sa main et conforme aux engagements pris devant le pays pendant sa campagne.

Est-il pour autant paralysé, et le pays avec lui ? Cette Contribution au débat public s'autorise de la conviction exactement contraire. Le pari que fait l'Institut Messine est qu'arbitrer, choisir, organiser l'action publique n'a jamais été aussi nécessaire, ni prometteur. Alors que vient de s'engager, à la demande du Président, un vaste dialogue sur ce sujet dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR), qu'Emmanuel Macron décrit lui-même comme une « *consultation nationale très large* » visant à associer les Français « *(aux) grands choix de la nation* », il nous apparaît même plus opportun que jamais de suggérer à l'exécutif, mais aussi bien sûr au Parlement et, au-delà, à l'opinion, des priorités d'action identifiées à partir des critères qui sont, à nos yeux, fondamentaux. Lesquels ?

L'Institut Messine est un think tank qui s'est donné pour mission de réfléchir aux grands enjeux économiques et sociétaux auxquels sont confrontés les entreprises et le pays et de nourrir par ses idées la réflexion et l'action des décideurs. C'est précisément ce que cette Contribution au débat public a vocation à faire. Cela à la lumière des deux valeurs qui guident les travaux de l'Institut depuis sa création il y a un peu moins de dix ans : la confiance, et la transparence – nous dirons plus loin toute la fécondité de cette clé de lecture.

Bien sûr, la question se pose de la futilité d'une telle démarche dans la perspective où... rien ne serait possible. Avec sa majorité seulement relative et la grande incertitude qui s'attache fatalement à sa capacité à ne pas être mis en minorité sur chacun des textes qu'il proposera, **le gouvernement pourrait être tenté de renoncer** à réformer. La démarche proactive que constitue l'installation du CNR laisse à penser que telle n'est pas son intention : **le Président et son équipe sont visiblement décidés à agir**, et l'Institut Messine soutient pleinement cette option qu'il juge parfaitement raisonnable.

Réformer sans majorité ? Nécessaire... et possible.

Actons avant tout que le pays n'est pas dans la situation de se reposer sur ses lauriers : des déficits des régimes sociaux à la désindustrialisation en passant par l'endettement public ou encore le piètre classement de la France en matière de maîtrise des compétences de base par ses écoliers, **nous n'avons pas le luxe de pouvoir différer certaines décisions cruciales** qui façonneront notre avenir collectif.

Surtout, aussi baroque qu'elle puisse paraître tant elle déroge à la configuration habituelle marquée au sceau du « parlementarisme rationalisé », la situation parlementaire est, aussi, **une invite à mobiliser des forces politiques usuellement en désaccord autour de projets susceptibles de recueillir un assentiment d'autant plus large qu'ils auront dû, par nécessité, être réellement négociés**. Le discours de politique générale d'Élisabeth Borne, le 6 juillet dernier, misait clairement sur cette perspective. En tout cas, c'est un fait que, confronté à l'impossibilité d'imposer ses vues tous azimuts, le gouvernement n'a guère d'autre option que, précisément, *choisir* quelques axes d'action sur le double critère de leur importance objective et de la capacité qu'il aura à **féderer** autour d'eux. Le lancement du **CNR**, début septembre, apparaît précisément comme une **étape en ce sens**.

Enfin, plus trivialement, il ne faut pas oublier que **le champ du pouvoir réglementaire est, en France, particulièrement étendu** : si le passage par loi est indispensable dans bien des cas – et c'est heureux en démocratie ! – il existe aussi un vaste domaine où l'action publique peut tout à fait être conduite par décret. Aussi contestées qu'elle ait pu l'être – c'est une autre question... – la suppression, l'an passé, de l'ENA et, un peu plus tard, du corps diplomatique, n'a ainsi requis aucun passage devant le Parlement. Tel serait aussi le cas de la quasi-totalité des réformes d'organisation imaginables (et souvent souhaitables) dans le domaine de l'école, ou encore de la justice. Ce n'est pas rien ! A ce titre, et même si sa faiblesse au Parlement pèse fatalement aussi sur la capacité politique du gouvernement de réformer par le règlement, **le relatif blocage qui apparaît aujourd'hui n'est pas, pour le Président ou la Première ministre, complètement synonyme d'incapacité à réformer**.

La fameuse question de Lénine, « Que faire ? », n'est donc nullement périmée par les élections du printemps 2022...

Que faire ?

« Fédérer », disions-nous plus haut : là nous semble être la clé de tout. **Les actions conduites** durant les années qui viennent, et dont beaucoup méritent d'être engagées dès maintenant, **doivent recevoir l'assentiment d'un maximum de Français**. Pas seulement parce que cela est vertueux démocratiquement, mais aussi et surtout parce que cela est devenu une condition de leur faisabilité.

Cet assentiment doit être obtenu sur le fond. Autrement dit, sur l'opportunité des réformes. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, il sera, dans les mois et les années qui viennent, moins que jamais possible de mettre sur la table des projets ne correspondant pas à une nécessité largement perçue comme telle.

Mais il doit l'être aussi sur la forme. Autrement dit, **sur la méthode employée**. Rien ne serait plus contreproductif qu'avancer masqué, imposer sans débattre ou encore apparaître injuste.

Comment maximiser la probabilité que ces conditions soient réunies ? Il nous semble que, précisément, **les deux critères à l'aune desquels l'Institut Messine choisit et conduit ses travaux, la confiance et la transparence, peuvent être ici d'un très grand secours**.

■ **La confiance est aujourd'hui le principal problème de notre pays**. Pour « faire nation », il faut avoir confiance les uns dans les autres, confiance en la puissance publique et, plus encore, confiance en l'avenir, plus précisément en l'avenir de la collectivité à laquelle on appartient. La France est douloureusement en panne dans ce domaine. Restaurer la confiance est aujourd'hui vital pour le pays. **La puissance publique doit donc faire le choix des réformes les plus réparatrices de cette confiance perdue** ;

■ **La transparence** : à l'heure des réseaux sociaux, du journalisme d'investigation « hard » et des chaînes d'information en continu, **l'opacité ou l'arrangement entre amis n'est plus une option opérationnelle – il n'a d'ailleurs jamais été recommandable d'un point de vue démocratique. Il est indispensable que les réformes engagées le soient de la manière la plus transparente possible**. Cela n'évitera certes pas les polémiques (avec lesquelles il faut aujourd'hui vivre sans s'émouvoir quand on est au pouvoir), mais du moins ne prêterait-on pas le flanc à une critique fondée. L'impératif moral – ne pas prendre les Français par surprise ou par ruse – se double aujourd'hui d'un objectif opérationnel : **il n'est plus**

possible d'agir « en loucedé » sans courir le risque d'un effet boomerang qui ruine la faisabilité même du travail réformateur.

On ajoutera que **la transparence est, en soi, facteur de confiance**. Autant dire que **jouer sur l'une et l'autre est intellectuellement cohérent et que, politiquement, cela constitue un « combo » gagnant**.

Sur cette base, quels sont les chantiers à ouvrir, et la méthode à suivre ? L'Institut Messine recommande que soient rapidement mis en débat les quatre sujets suivants : la question de la **dette et des finances publiques**, celle des **retraites**, celle de **l'éducation et de la formation** et, enfin, celle de la nécessaire **réindustrialisation** du pays. Certains de ces chantiers sont clairement d'ordre économique, d'autres peuvent apparaître plus « sociétaux ». C'est délibérément que la présente Contribution au débat public ne les distingue pas les unes des autres sur cette qualification : une telle dichotomie nous semblerait moins féconde que l'enchaînement logique que permet une appréhension fondée sur les attentes des Français avec **l'objectif essentiel de rétablir la confiance**.

Acter que la dette doit rester sous contrôle et enrayer la dérive des dépenses publiques

Le choix de cette première priorité peut surprendre le lecteur : elle ne correspond, en soi, à aucune « réforme » particulière – alors même que le projet de cette Contribution au débat public est, précisément, d'identifier les réformes à engager. Il s'explique par un double constat.

■ **Les réformes ne peuvent pas ne pas être conduites autrement qu'en apportant toute la considération que mérite la question de leur coût fiscal ou, symétriquement, des économies qu'elles permettent**. Or, la **situation française** est, en matière de dette et de dépenses publiques, tout à fait atypique et **très alarmante** :

– La France détient le record mondial s'agissant du ratio dépenses publiques/PIB et, **avant même l'irruption de la Covid, notre dette publique était l'une des plus élevées d'Europe** (97 % du PIB fin 2019)¹.

– La crise sanitaire a amené la puissance publique à dépenser encore plus (« quoi qu'il en coûte »²), ce dans des proportions encore supérieures à ses

voisins : sur 2020 et 2021, **la dette publique française a crû, à raison des « dépenses covid », de 16 points de PIB, contre 12 pour la moyenne de la zone euro**³. La campagne électorale en 2022 n'a pas permis ensuite d'inflexion sérieuse de cette tendance ; – Voisine de 2900 milliards d'euros à la fin 2021 (soit 115 % du PIB, contre 88,2 % pour la moyenne européenne), **la dette publique française devrait, selon les experts, atteindre 3000 milliards cette année** si aucune inflexion n'est apportée.

– **L'augmentation des taux d'intérêt**, très sensible depuis le début 2022, **accroît fortement le poids du service de la dette** publique dont 15 % est émise ou réémise chaque année aux nouvelles conditions de marché. Une hausse de 100 points de base (par exemple, passage de 2 % à 3 % du taux d'intérêt en vigueur) se traduit au bout de dix ans par une augmentation de la charge annuelle équivalente à un point de PIB, soit 40 milliards d'euros, ce qui est colossal.

– **Le coût du service de la dette devrait, selon les experts, dépasser cette année le budget de l'Éducation nationale** – c'est dire combien notre endettement **contraint la capacité d'action** du pays.

■ **Les Français s'inquiètent aujourd'hui sérieusement du risque de hausse des impôts** : 51 % anticipent une hausse de l'impôt sur le revenu, 71 % une hausse des impôts locaux⁴. A juste titre : la hausse des taux va rapidement rendre la charge du **service de la dette insoutenable**, ce qui obligera la puissance publique à agir. Elle ne pourra choisir qu'entre deux options, soit une baisse de la dépense, soit effectivement une augmentation des impôts. L'incertitude qui s'attache à la manière dont sera traitée cette funeste trajectoire **ruine à bien des égards la confiance que les Français ont en l'avenir**. « *La défiance (des Français) s'exprime (...) sur le terrain fiscal* », résumaient *Les Échos* à la fin juin 2022⁵. **Purger l'incertitude dans ce domaine serait, symétriquement, de nature à redonner confiance**.

On ajoutera que **la confiance dans les pouvoirs publics est, aussi, déterminée par la foi qu'on a dans leur capacité à agir**. Or, la dérive de nos finances publiques est très régulièrement pointée et par la Commission européenne, et par la Banque centrale européenne, et par certains de nos principaux partenaires au sein de l'Union. Difficile de demander au citoyen, dans ce contexte, d'imaginer qu'aucun

1. La soutenabilité de la dette française, entre hausse des taux et règles européennes, Banque de France, 10 mai 2022.

2. Allocution télévisée d'Emmanuel Macron, 12 mars 2020.

3. *Ibid.* Banque de France, 10 mai 2022.

4. Baromètre Ecoscope OpinionWay-Square pour *Les Échos*, 27 juin 2022.

5. « Inflation, pouvoir d'achat : l'inquiétude des Français s'envole », par Pierre-Alain Furbury in *Les Échos* du 27 juin 2022.

péril ne pèse sur la **souveraineté du pays**, en tout cas sur la liberté du décideur public de conduire la politique qu'il juge la plus appropriée.

Pour toutes ces raisons, il nous semble que **le nouveau gouvernement gagnerait à indiquer rapidement et en toute transparence (1) qu'il entend mettre un terme au creusement du déficit et de la dette publics, et (2) qu'il ne s'engagera dans des réformes coûteuses qu'à hauteur des économies qu'il générera** par ailleurs.

Achever la réforme des retraites

Depuis le « Livre blanc sur les retraites » commandé par Michel Rocard en 1988, **les Français ont pris conscience que leur système de retraite est en péril** pour des raisons démographiques. Depuis cette date, **pas moins de cinq réformes des retraites ont été mises en œuvre**, souvent péniblement, par des gouvernements de tout bord. Et pourtant, 34 ans après, **la nécessité de « réformer pour restaurer l'équilibre » est encore** régulièrement invoquée pour justifier une... nouvelle réforme.

Cette situation est la pire qui soit : le problème est pointé et décrit comme grave, mais la solution n'est pas apportée au problème. **Une épée de Damoclès pèse ainsi notoirement sur la tête des futurs retraités, ce qui est à l'évidence de nature à saper la confiance**. D'une part, parce que cette configuration amène à **douter du savoir-faire des gouvernants**, mais aussi **de leur sincérité** puisque, lors de chaque réforme précédente, on leur disait que la question avait enfin été réglée. D'autre part, parce qu'être dans **l'incertitude s'agissant des revenus dont on disposera au moment de cesser son activité** est générateur d'une **très forte angoisse**.

Purger cette question est donc indispensable si l'on veut restaurer la confiance. Nous ne prétendons pas ici proposer une solution toute faite susceptible d'être exprimée en quelques phrases. Éminemment technique et politiquement très sensible, la question de l'équilibre des régimes de retraite ne s'accommode pas d'une réponse de type gadget. **Nous recommandons cependant que le sujet soit abordé**, malgré sa complexité nominale :

■ **avec des objectifs simples** : (1) **régler le problème pour au moins dix ans** (période au-delà de laquelle la démographie deviendra plus favorable), et si possible de manière définitive bien entendu ; (2) le faire grâce à **un ou deux paramètres seulement** (durée de cotisation minimum et/ou âge de la retraite à taux plein) avec **un minimum d'exceptions** ou de cas particuliers, idéalement aucun ;

■ **avec une méthode lisible et compréhensible par tous** : le diagnostic doit être formulé en bon français, et pas en langage « techno », les paramètres doivent tous être mis sur la table, les options parfaitement explicitées, les consultations rapides mais sans détours, **les mesures proposées simples et claires**.

La question du retour à l'équilibre des régimes de retraite nous semble en tout cas particulièrement illustratrice de la pertinence du duo de critères qu'a choisi l'Institut Messine pour ses travaux en général, et pour cette Contribution au débat public en particulier : **la transparence de la réforme sera la condition de la confiance qu'auront les Français dans son adéquation aux besoins du pays, puis la confiance des Français sera renforcée par la garantie que leur donnera la réforme que le système de retraites est pérenne**.

Amorcer une vaste réforme de l'éducation et de la formation professionnelle initiale qui redonne crédit à l'ascenseur social

Si la question des retraites est le sujet d'inquiétude des Français s'agissant d'eux-mêmes, celle de l'éducation est son pendant s'agissant de leurs enfants.

Partout dans le monde, l'éducation est un objet de politique publique absolument central : **c'est grâce à l'éducation qu'une collectivité améliore sa prospérité** au fil du temps (les cas spectaculaires de Singapour ou de la Corée du Sud en témoignent à l'envi), mais c'est aussi **grâce à elle que se transmettent des valeurs communes permettant de « faire nation »**. En France, s'ajoutent à ces deux raisons – qui valent chez nous comme ailleurs – la question brûlante de la crédibilité du fameux « credo républicain ». Depuis Jules Ferry, le pays fait aux parents la **promesse que l'école permettra à leurs enfants de s'arracher à leur déterminisme de naissance**, que le mot « égalité » qui figure dans la devise nationale (cas, d'ailleurs, unique au monde) n'est pas un vain mot, que chacun pourra authentiquement **choisir sa vie, ses succès n'ayant pas d'autres limites que celles de son travail, et de son mérite**.

Pendant très longtemps, les Hussards noirs de la République et leurs successeurs ont merveilleusement tenu cette promesse, au service de cohortes de plus en plus nombreuses. Jusqu'à la fin du siècle dernier, **la cohésion nationale y a trouvé un ciment solide**, tandis que le niveau élevé de performance scolaire des jeunes Français rendait notre **territoire particulièrement attractif pour les investisseurs** – c'est-à-dire les employeurs.

Cette mécanique vertueuse s'est enrayée, et plus aucun Français ne l'ignore. Non seulement les **compétences moyennes des écoliers reculent à une vitesse à peine croyable** (dont témoigne, au-delà de l'observation élémentaire, la relégation progressive de la France dans les classements internationaux, comme PISA⁶ – y compris là dans des disciplines où elle brillait particulièrement par le passé comme les mathématiques⁷), mais, au surplus, **les inégalités sociales sont de moins en moins corrigées par l'école** : 20 % des élèves les plus favorisés comptent parmi ceux qui ont les meilleurs résultats, contre 2 % seulement de ceux issus des milieux défavorisés⁸. Le succès apparent que constitue la réussite au bac de près de neuf jeunes français sur dix (contre un sur trois il y a seulement 35 ans)⁹ cache une réalité bien moins satisfaisante, celle d'un « forçage » des notes qui ne reflètent souvent plus la compétence effective. La preuve en est que **plus de la moitié des étudiants entrant à l'université** (sur la base, justement, de ce sésame dévalorisé qu'est le bac) **ne passent pas en L2**¹⁰. Tous les ans, plus de 100 000 jeunes Français quittent l'enseignement sans diplôme du supérieur¹¹.

La double conséquence de ce terrible recul est un **taux de chômage bien plus élevé que chez la quasi-totalité de nos voisins**¹² (et que cache mal la diminution enregistrée depuis quelques années). Mais aussi une **amertume forte et compréhensible des Français, en particulier les moins socialement favorisés** d'entre eux, qui savent bien que, derrière les beaux discours, **la reproduction sociale est à l'œuvre**. Comme le résume merveilleusement le titre du prix Goncourt 2018, faute de toute possibilité d'émancipation, ce seront « *Leurs enfants après eux* »¹³ qui seront condamnés à des trajectoires frustrantes, à des vies chiches et à des horizons professionnels bornés.

Redonner confiance aux Français est impossible si l'on ne leur redonne pas, d'abord, confiance dans leur école, à la fois comme agent de l'égalité des chances et comme clé pour l'emploi. C'est pour cette raison que **l'Institut Messine recommande que cette question soit traitée en priorité** durant la mandature qui s'ouvre. C'est évidemment **un chantier titanesque** compte tenu de l'enchevêtrement des causes du déclin (de l'organisation bureaucratique de l'Éducation nationale¹⁴ à la faible rémunération des maîtres en passant par l'opposition des syndicats d'enseignants à toute évolution significative). Mais, précisément, **cela justifie qu'on s'y attelle sans attendre.**

Sur ce sujet proliférant, nous nous contenterons ici de pointer modestement **trois pistes de réforme**, que d'autres ont explorées bien plus avant mais qui nous paraissent spécialement prometteuses :

■ **Donner leur autonomie aux établissements** sous la houlette d'un directeur devenant manager, en particulier en termes de recrutement et d'animation des **équipes pédagogiques** et d'adaptation des programmes aux particularismes des élèves qu'elles ont en charge (comme cela se fait, par exemple, en Finlande).

■ **Développer massivement les formations professionnelles et technologiques** du niveau Bac -3 à Bac +3 (comme en Suisse) en mobilisant et coordonnant lycées professionnels et centres de formation d'apprentis et en poursuivant la modernisation de l'apprentissage : nombre de métiers techniques très épanouissants connaissent des pénuries de main-d'œuvre incompréhensibles.

■ **Revaloriser substantiellement les rémunérations des maîtres, mais seulement « en échange » d'améliorations sérieuses d'une organisation aujourd'hui très défailante** : temps de travail révisé à la hausse

6. La France figurait en 2019 entre le 20^e et le 26^e rang des 79 pays du classement PISA des élèves (Programme international pour le suivi des acquis, pilotée par l'OCDE), entre le 15^e et le 21^e rang des 36 pays de l'OCDE en compréhension de l'écrit, soit à peine au-dessus de la moyenne de l'OCDE, derrière la plupart des pays comparables. Si la performance de la France n'a pas évolué de manière sensible depuis la 1^{re} édition en 2000, la stabilité apparente des résultats cache par ailleurs des évolutions divergentes selon les élèves : le niveau des meilleurs a augmenté et celui des plus faibles a baissé, surtout entre 2000 et 2009 (« Enquête PISA : les forces et faiblesses des élèves français », par Marie-Christine Corbier in *Les Échos* du 3 décembre 2019).

7. En mathématiques, « **les résultats ont diminué pour les meilleurs comme pour les plus faibles, mais la baisse a surtout été enregistrée entre 2003 et 2006, les résultats étant stables entre 2006 et 2018** » (« Enquête PISA : les forces et faiblesses des élèves français », par Marie-Christine Corbier in *Les Échos* du 3 décembre 2019).

8. « Enquête PISA : les forces et faiblesses des élèves français », par Marie-Christine Corbier in *Les Échos* du 3 décembre 2019.

9. France, portrait social, INSEE, 3 décembre 2020.

10. Universités : plus d'étudiants... et de réorientations ! », par Isabelle Missiaen in *Le Point* du 28 octobre 2021.

11. Dossier Lutte contre le décrochage scolaire, Centre national d'étude des systèmes scolaires du 9 novembre 2017.

12. Le taux d'emploi des 15-64 ans en France est de 65,3%, 76,2% en Allemagne et 75,5% en Suède. La moyenne au sein de l'Union Européenne est de 67,2% selon Emploi, chômage, revenus du travail, INSEE du 29 juin 2021.

13. « *Leurs enfants après eux* », par Nicolas Mathieu, Actes Sud, 2018.

14. Simple illustration : le ministère produit actuellement en moyenne 60 directives par jours, ce qui complique inutilement la vie des enseignants et fait naître une incertitude juridique de tous les instants.

(il est de 20% plus important en Allemagne par exemple), suppression de la moitié des postes administratifs, adoption d'une approche collective du métier et de l'accompagnement des élèves, notation clairement différenciée lors des inspections et proposition d'évolution hors de l'Éducation nationale pour les enseignants les moins bien notés (ou qui souhaitent une seconde carrière), etc.

Bien d'autres changements bienfaits peuvent être imaginés. Mais, à eux-seuls, ceux que nous suggérons ici permettraient à coup sûr de **réconcilier les Français avec l'école, donc avec l'espoir**.

Accélérer la réindustrialisation du pays

L'un des phénomènes sociologiques majeurs des 25 dernières années est **la disparition de la petite usine dans la petite ville**. Avec l'usine qui ferme partent des **jobs peu qualifiés mais rémunérateurs** (ce que l'on ne trouve pas dans les services où le capital fixé est insuffisant pour « supporter » des salaires élevés pour les non-qualifiés), mais aussi une **vie de communauté**, des **opportunités de progression professionnelle** (le bon ouvrier devient chef d'équipe puis contremaître, etc.) et, peut-être surtout, **la fierté d'être inscrit dans la marche du monde** : les simples roulements à bille fabriqués dans une sous-préfecture semi-rurale viendront s'intégrer à des machines ou à des véhicules qui s'exporteront aux quatre coins du monde. **Ne plus avoir d'usine est souvent ressenti localement comme « ne plus en être »**. Il est d'ailleurs frappant que la carte du vote pour les partis extrémistes, de gauche ou de droite, soit très cousine de celle des régions les plus frappées par la désindustrialisation. **La désindustrialisation produit massivement de la défiance**.

La France a connu, depuis trente ans, une saignée industrielle sans égale. L'industrie ne représente plus que 10% du PIB français (deux fois moins qu'en Allemagne, beaucoup moins aussi qu'en Espagne ou en Italie)¹⁵. La Suisse et le Luxembourg ont une industrie proportionnellement bien plus puissante que la nôtre, alors même que ces pays ont la même devise que la nôtre, ou une plus puissante. Même le Royaume-Uni, dont on a moqué la « financiarisation », est moins désindustrialisé que la France. La faiblesse industrielle de notre pays est, aussi, l'un des facteurs explicatifs de notre **déclassement collectif** : c'est **dans l'industrie** que **se concentre l'essentiel des gains de productivité**, donc de l'accroissement de la **prospérité collective**. Au surplus, ce sont des

commandes de l'industrie que vivent des pans entiers des services à forte valeur ajoutée.

Il faut admettre que la question de la désindustrialisation, laquelle laissait les élites parfaitement indifférentes il y a seulement cinq ou dix ans, a connu depuis peu un net regain d'intérêt auprès du décideur public. **Une réelle prise de conscience s'est heureusement opérée au milieu du précédent quinquennat**, fût-elle coupablement tardive : des milliers d'usines qui auraient pu être sauvées sont mortes. Elles ne reviendront pas – ou moins nombreuses, et sous d'autres formes. Mais il est **crucial de relancer l'industrie française**, pour ce qu'elle apporte à l'économie et, surtout, pour ce qu'elle apporte au tissu social. Ajoutons que la guerre en Ukraine a fait réapparaître, plus encore que la crise covid, **la question de la souveraineté – souveraineté industrielle entre autres –**, elle aussi **facteur de confiance en l'avenir**.

Trois séries de mesures nous sembleraient, dans cette matière, particulièrement opportunes. La première consiste à **poursuivre l'effort de réduction des impôts et charge qui grèvent plus particulièrement l'industrie – impôts de production en tête**. Ce qui a déjà été fait dans cette matière depuis quelques années est très bienvenu, mais insuffisant. L'annonce faite par la Première ministre, dès son discours de politique générale le 6 juillet, de la suppression de la CVAE, serait une deuxième étape importante – à condition toutefois que l'Assemblée la suive... L'action dans ce domaine mérite d'être poursuivie, quoi que disent les oppositions qui dénonceront les « cadeaux aux entreprises ». Privilégier, comme beaucoup y invitent le gouvernement, les baisses d'impôt profitant directement aux ménages serait succomber à une tentation funeste : **les Français ont beaucoup plus à gagner**, y compris financièrement, **à la reconstitution d'un appareil productif performant** qui les associe à ses succès **qu'à une distribution générale** d'argent emprunté sur les marchés.

La deuxième mesure viserait à **faciliter le financement des entreprises petites et moyennes, en particulier en fonds propres ou en quasi-fonds propres**. Autant les sociétés du CAC 40 n'ont pas de problèmes à lever du capital, autant les TPE, les PME et même nombre d'ETI peinent encore trop souvent. Cela est **particulièrement le cas des entreprises industrielles** qui doivent financer des **immobilisations** importantes et dont les **marges** sont en moyenne en dessous de celles du secteur des services.

15. « Quelle est la part de l'industrie dans le PIB français ? » in *CERAM News*, du 2 avril 2022.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

La confiance à l'ère du numérique : cinq problématiques, six regards
MARS 2022

Recueil sous la direction de Marianne Fougère (Maître de conférences, Plume).

Éclipse ou crépuscule ? Pourquoi les Bourses n'ont plus la cote FÉVRIER 2021

Note par Catherine Lubochinsky (Économiste, Paris 2 Panthéon - Assas, Cercle des Économistes), avec Philippe Manière (Vae Solis Communications).

Comment l'État se défasse sur les entreprises : Neuf regards JUIN 2020

Recueil sous la direction d'Anne de Guigné (Journaliste, essayiste).

Toutes les publications de l'Institut Messine sont téléchargeables sur le site www.institutmessine.fr

Or, **la réindustrialisation requiert qu'apparaissent et se développent de nouvelles sociétés industrielles**, en sus des efforts que pourront faire en ce sens celles déjà existantes. Il nous semble peu opportun de déployer plus de fonds publics. En revanche, la piste d'une garantie apportée par l'État (avancée dès 2020 par Rexecode¹⁶) est prometteuse. La **fiscalité des personnes physiques pourrait également être mobilisée** via un renforcement des mécanismes de crédit d'impôt accordés (à l'entrée) aux investisseurs. Un focus particulier doit être mis (en s'appuyant sur les collectivités territoriales) sur les **investissements de proximité qui permettent aux bailleurs de fonds de « voir » plus facilement**, parce qu'il est dans leur géographie, **le résultat tangible de leurs efforts**.

La troisième mesure consiste à **réduire les contraintes réglementaires et administratives qui pèsent sur les projets industriels**. Avec les meilleures intentions du monde, la puissance publique a multiplié les textes visant ce type de site au point que créer une usine sur notre sol relève aujourd'hui du parcours du combattant, en particulier à raison du nombre d'administrations avec lesquelles il faut interagir... et qu'il faut même parfois aider à se coordonner. La chronique a récemment rapporté de nombreux exemples d'installations en Allemagne, ou dans un autre pays voisin, d'usines qui auraient pu être implantées en France (le projet en avait même été formé) si la « haie bureaucratique » à sauter n'avait pas été beaucoup plus haute chez nous qu'ailleurs. Cela est proprement navrant.

La France a été une grande nation industrielle, et cela était pour elle un formidable motif de fierté. Elle peut le redevenir, et recouvrer par cette voie une partie de sa fierté perdue... et donc de sa confiance dans l'avenir.

On s'étonnera peut-être, en parvenant à la fin de cette Contribution au débat public, de n'y avoir rien lu ni sur le pouvoir d'achat - sujet qui domine le débat public depuis un an. C'est de notre part une omission délibérée.

Il y a en effet deux manières d'aborder cette question. L'une, commune et paresseuse, consiste à faire des chèques, au prix d'un accroissement de notre endettement et sans véritable bénéfice de long terme. L'autre, plus audacieuse mais infiniment plus féconde, consiste à réformer le pays pour que soient réunies les conditions d'un enrichissement collectif durable et justifié par une performance authentique. Seule cette performance recouvrée redonnera aux Français la fierté qu'ils ont hélas largement perdue.

Les travaux du Conseil National de la Refondation doivent, du point de vue de l'Institut Messine, être intégralement tendus vers cet objectif. Redisons-le : restaurer la confiance est aujourd'hui la clé de tout. Et la confiance ne pourra être rétablie que si les chantiers à ouvrir que nous avons listés dans cette Contribution au débat public (assainir les finances publiques, pérenniser le système de retraite, relancer la mobilité sociale par l'éducation et doper l'appareil productif national) sont présentés à l'opinion puis traités en toute transparence.



Confiance et transparence au service de la société

[@I_Messine](https://twitter.com/I_Messine)

www.institutmessine.fr

Think tank fondé en 2014 avec le soutien de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, l'Institut Messine rassemble des représentants de la société civile et de la profession qui se sont donné pour mission de réfléchir aux grands enjeux économiques et sociétaux. S'attachant

plus particulièrement aux questions de transparence et de confiance, il formule puis soumet au débat des idées et des solutions susceptibles de nourrir la réflexion et l'action des décideurs.

200-216, rue Raymond Losserand
75014 Paris - 01 44 77 82 17
info@institutmessine.fr

16. Rexecode, « La politique budgétaire entre sauvegarde et relance », *Document de travail* N.75, octobre 2020. Rexecode, Michel Didier, « Des fonds d'investissement à capital garanti pour soutenir la vague d'investissement nécessaire à la transition écologique et la croissance », *Repères* 01, juin 2021.